

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

**SÉANCE DU 7 MARS 2023**

**DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 7 mars 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 9

Procurations 4

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Mme Monique ROUTABOUL,

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,

Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,

Mme Aurore MERVILLE-COMET a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération 2023-09 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 6 février 2023**

*Exposé*

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

*Décision*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2023,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 08/03/2023

Le secrétaire de séance,

Le Vice-Président,  
Didier CORTES